PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***lundi 7ième*** jour d'août deux-mille-vingt-trois, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 20 h, au à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Madame Molly Bujold, Messieurs Jean-Charles Arsenault, Gaston Arsenault, Richard Desbiens, Pierre Gagnon et David Roy conseillers sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. Adoption de l'ordre jour :
1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023.

2. Approbation des procès-verbaux :
2.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2023.

3. Présentation des comptes :
3.1. Approbation des comptes au 31 juillet 2023.
3.2. Période de questions.

4. Administration générale :
4.1 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.15.
4.2 Poste de direction générale greffière et trésorière intérimaire – Nomination.
4.3 Salaire annuel pour le poste direction générale greffière et trésorière intérimaire – Autorisation.
4.4 Accompagnement au poste de direction générale greffière et trésorière intérimaire – Octroi d'un mandat de greffier trésorier adjoint.
4.5 Développement rue des Peter – Autorisation de signature des actes cadastraux et légaux pour l'échange de terrain.
4.6 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Demande de soutien au conseil municipal dans la gouvernance.
4.7 Renouvellement du contrat d'assurances de biens et de responsabilité civile – Autorisation de paiement.
4.8 Module de jeux du terrain du camping de la plage Beaubassin – Autorisation d'ouvrir un prêt temporaire.
4.9 Audit portant sur le traitement des élus municipaux – Demande d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en place.

4.10 Fin de la période d'essai de l'agente à la gestion financière – Confirmation en poste.
4.11 Renouvellement du contrat avec la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de fin d'année – Autorisation.
4.12 Desjardins Entreprises – Nomination d'un nouvel administrateur principal au compte de la ville.

5. Travaux publics :

5.1. Rapport mensuel du directeur des travaux publics – Dépôt.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1 Rapport mensuel de la directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme – Dépôt.
6.2. Tournoi de golf Chaleur Automobiles-PEC – Autorisation de contribuer à un prix de participation type forfait à consommer hors de la haute saison.
6.3 Défi Alzheimer 2023 – Confirmation d'une aide financière.
6.4 Signature du contrat pour trois ans avec la compagnie Garvex pour la maintenance des systèmes incendies – Autorisation.

7. Urbanisme :

7.1. Rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis – Dépôt.
7.2. Rapport du comité consultatif en urbanisme – Dépôt.
7.3. Décision à la demande de dérogation mineure du 108 Grand-Pré.
7.4. Décision à la demande de PIIA 108 Grand-Pré.

8. Sécurité incendie :

8.1. Rapport mensuel du directeur de la sécurité incendie.

9. Autres :

9.1. Correspondance.
9.2. Période de questions.
9.3. Levée de la séance ordinaire du 7 août 2023.

---

1 Adoption de l'ordre jour :

1.1. <u>Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023.</u>

2023-08-247 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 4.1 – RETIRÉ

Le point 4.12 – RETIRÉ

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2023.

2023-08-248 Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 juillet 2023.

2023-08-249 Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 juillet 2023, d'une somme de 581 999.16 $ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 235 375.96 $, pour des déboursés totaux de 817 375.12 $. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Amélie Nadeau, directrice générale greffière et trésorière intérimaire, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

Amélie Nadeau, directrice générale greffière et trésorière intérimaire

3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

3. Administration générale :

4.1 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.15.
POINT RETIRÉ.

4.2 Poste de direction générale greffière et trésorière intérimaire – Nomination.

2023-08-250 **CONSIDÉRANT** la démission du directeur général en juin 2023;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville, afin d'assurer son bon fonctionnement, de nommer une direction générale intérimaire, en l'attente de l'embauche d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe a été créé en partie afin de remplacer le directeur général en son absence;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Amélie Nadeau au poste de directrice générale greffière et trésorière intérimaire en l'attente de l'embauche d'une nouvelle ressource au poste de directeur général et trésorier.

QUE madame Nadeau soit nommée coordonnatrice des mesures d'urgences suite à l'adoption de la présente résolution.

QU'ELLE soit mandatée à signer tous les actes légaux et effets bancaires, pour et au nom de la Ville.

QU'ELLE soit autorisée à effectuer toutes les tâches et responsabilités définies par les articles 113 et 114 inclusivement de la Loi sur les cités et Villes.

QU'UNE fois le poste de direction générale et trésorier comblé, madame Nadeau réintègre ses fonctions de directrice adjointe et greffière.

QUE le maire, monsieur Roch Audet soit autorisé à signer pour et au nom

de la Ville de Bonaventure, le contrat de travail de madame Nadeau à titre de directrice générale greffière et trésorière intérimaire avec les pouvoirs et les responsabilités dévolus par la *Loi des Cités et des Villes* du Québec.

4.3 Salaire annuel pour le poste direction générale greffière et trésorière intérimaire – Autorisation.

2023-08-251

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure souhaite retenir les services de madame Amélie Nadeau à titre de directrice générale greffière et trésorière intérimaire pour soutenir l'équipe administrative dans sa gouvernance, sa gestion et sa trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure et madame Amélie Nadeau, désirent consigner par contrat, les conditions de travail lié au poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT les années d'expérience de madame Nadeau à titre de directrice générale adjointe et greffière ainsi que la grille salariale 2022 pour le poste de direction générale;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à madame Nadeau le 3e échelon de l'échelle salariale 2022 de la direction générale indexé à 3.5%, pour un salaire annuel de de 81 142 $ pour le poste de directrice générale greffière et trésorière intérimaire.

4.4 Accompagnement au poste de direction générale greffière et trésorière intérimaire – Octroi d'un mandat de greffier trésorier adjoint.

2023-08-252

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure souhaite retenir les services de monsieur Daniel Bujold à titre de greffier-trésorier adjoint pour soutenir l'équipe administrative dans sa gouvernance, sa gestion et sa trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure et monsieur Daniel Bujold, désirent consigner par contrat, les conditions de travail du greffier-trésorier adjoint ;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de travail pour le poste de greffier-trésorier adjoint à monsieur Daniel Bujold.

QUE le maire, monsieur Roch Audet et/ou, la directrice générale greffière-trésorière intérimaire, madame Amélie Nadeau, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure, le contrat de travail de monsieur Daniel Bujold à titre de greffier-trésorier adjoint avec les pouvoirs et les responsabilités dévolus par la *Loi des Cités et des Villes* du Québec.

4.5 Développement rue des Peter – Autorisation de signature des actes cadastraux et légaux pour l'échange de terrain.

2023-08-253

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un cours d'eau a obligé de revoir le plan de lotissement de la rue des Peter;

CONSIDÉRANT QUE, pour maximiser le nombre de lots, l'échange de parties de terrains est nécessaire entre la Ville et la Ferme des Peter;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale greffière et trésorière intérimaire de signer pour et au nom de la Ville tous les actes légaux en lien avec ces échanges.

4.6 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Demande de soutien au conseil municipal dans la gouvernance.

2023-08-254

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux de bien comprendre le fonctionnement de la gestion de la municipalité de Bonaventure;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en place d'un milieu et de conditions de travail attirants qui favorisent la rétention du personnel et des élus municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un climat respectueux qui encourage les échanges fructueux d'idées et d'opinions et qui focalise sur le développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance de bien saisir tous les enjeux concernant les projets municipaux et citoyens;

CONSIDÉRANT le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté par la municipalité;

CONSIDÉRANT le programme de soutien et d'accompagnement qu'offre le Ministère des Affaires municipales et d'Habitation (MAMH);

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Bonaventure mandate la directrice générale greffière et trésorière intérimaire à entamer la demande d'accompagnement de la direction régionale du MAMH afin de soutenir le conseil municipal dans la gouvernance de la Ville.

4.7 Renouvellement du contrat d'assurances de biens et de responsabilité civile – Autorisation de paiement.

2023-08-255 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec, ce qui lui donne l'avantage de ne pas être obligée de procéder à un appel d'offres pour son contrat d'assurances de biens et de responsabilité civile;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances de biens et de responsabilité civile de la Ville avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, effectif pour la période du 15 octobre 2023 au 15 octobre 2024 et le paiement de la prime au montant de 115 172 $, excluant les taxes applicables.

QUE ce montant soit financé à même l'état des activités financières.

4.8 Module de jeux du terrain du camping de la plage Beaubassin – Autorisation d'ouvrir un prêt temporaire.

2023-08-256 **CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement R2023-770 autorisant une dépense de 305 000 $ et un emprunt de 305 000 $ sur une période de 10 ans pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au camping de la plage Beaubassin;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault, appuyé par Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière et trésorière intérimaire à ouvrir un emprunt temporaire de 305 000 $ sur une période de 10 ans.

4.9 Audit portant sur le traitement des élus municipaux – Demande d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en place.

2023-08-257 **CONSIDÉRANT QU'UN** plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le plan d'action portant sur le traitement des élus municipaux, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désignée soit accompagnée par la Direction régionale de la Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMAH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et appuyé par Molly Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la responsable du plan d'action soit accompagnée par le MAMAH pour l'élaboration et la réalisation dudit plan d'action portant sur le traitement des élus municipaux.

QUE la directrice générale greffière et trésorière intérimaire soit désignée responsable du plan d'action.

4.10 Fin de la période d'essai de l'agente à la gestion financière – Confirmation en poste.

2023-08-258 **CONSIDÉRANT** l'importance du poste d'agente à la gestion financière pour assurer le bon fonctionnement des opérations de la Ville;

CONSIDÉRANT la progression constante de l'apprentissage de la gestion financière municipale de madame Nathalie Barriault;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer madame Barriault au poste d'agente à la gestion financière:

QUE les conditions soient celles prévues à la convention collective 2022-2026.

4.11 Renouvellement du contrat avec la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de fin d'année – Autorisation.

POINT RETIRÉ.

4.12 Desjardins Entreprises – Nomination d'un nouvel administrateur principal au compte de la ville.

2023-08-259 **CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer un changement de signataire auprès de Desjardins Entreprises pour l'application AccèsD affaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer l'administrateur principal du compte, monsieur François Bouchard, par madame Amélie Nadeau, directrice générale greffière trésorière intérimaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale greffière trésorière intérimaire à procéder aux changements de signataires pour le compte AccèsD affaires et le compte de la Ville de Bonaventure auprès de Desjardins Entreprises.

QUE monsieur Bouchard soit retiré comme signataire au compte de la Ville de Bonaventure.

QUE madame Sandra Gallant et madame Nathalie Barriault demeurent administratrices secondaires au service AccèsD affaires.

QUE la directrice générale greffière trésorière intérimaire, madame Nadeau, ainsi que le maire, monsieur Audet, soient seuls signataires à signer conjointement.

5. Travaux publics :

5.1 Rapport mensuel de la direction des travaux publics - Dépôt.

Le directeur des travaux publics dépose pour considération par le conseil municipal son rapport mensuel.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

6.1 Rapport mensuel de la direction des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme – Dépôt.

La directrice des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme dépose son rapport mensuel pour considération par le conseil municipal.

6.2 Tournoi de golf Chaleur Automobiles-PEC – Autorisation de contribuer à un prix de participation type forfait à consommer hors de la haute saison.

2023-08-260 **CONSIDÉRANT QUE** le tournoi de golf Chaleur Automobiles-PEC 2023 au club de Golf Fauvel prendra place les 12 et 13 août vise à amasser des fonds pour améliorer les infrastructures et équipements au parcours de l'Association des golfeurs de Fauvel;

CONSIDÉRANT QUE des prix de participation seront remis**;**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure contribue déjà à une publicité de 5 ans sur voiturette pour soutenir le club de golf et que la présente requête ne demande aucune aide financière relevant d'un budget spécifique;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite de 2 forfaits de 2 nuités avec la tente Beauséjour au camping de la plage Beaubassin hors de la haute saison 2023 au tournoi de golf Chaleur Automobiles-PEC 2023 qui prendra place au club de Golf Fauvel.

6.3 Défi Alzheimer 2023 – Confirmation d'une aide financière.

2023-08-261 **CONSIDÉRANT** la levée de fonds annuelle de la Société Alzheimer de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine – Le Défi Alzheimer;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la société Alzheimer de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine déposée à la ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le plan de commandite de l'événement;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 200$ - entreprise élite du plan de commandite au Défi Alzheimer 2023.

QUE cette somme soit financée à même l'activité des états financières.

6.4 Signature du contrat pour trois ans avec la compagnie Garvex pour la maintenance des systèmes incendies – Autorisation.

2023-08-262 **CONSIDÉRANT QUE** la ville doit revoir son contrat de maintenance des systèmes incendies dans ses bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Garvex a fait une proposition à la ville pour effectuer les inspections annuelles sur le système avertisseur incendie et l'inspection annuelle sur l'éclairage d'urgence par un contrat de

3 ans couvrant l'hôtel de ville, le Centre Bonne Aventure et le Centre récréatif Desjardins;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire annuellement l'inspection des systèmes incendies de la Ville afin de se conformer aux exigences des assureurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Garvex pour un montant de 3 135.95$ pour la première année et de 3 335$ pour les deux années suivantes pour un montant total de 9 805.95 $ avant les taxes applicables pour 3 ans.

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale greffière et trésorière intérimaire à signer le contrat 2023-2026 avec Garvex pour un montant total de 9 805.95 $ $ excluant les taxes applicables.

QUE soit ajusté le budget en fonction des entretiens exigés par les assurances de la Ville.

7. Urbanisme :

7.1 Rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis – Dépôt.

La directrice générale intérimaire dépose aux membres du conseil municipal le rapport mensuel et annuel sur l'émission des permis.

7.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme – Dépôt.

La directrice générale intérimaire dépose aux membres du conseil municipal le rapport du comité consultatif en urbanisme.

7.3 Décision à la demande de dérogation mineure du 108 Grand-Pré.

LE CONSEILLER 3, GASTON ARSENAULT, N'EST PAS FAVORABLE À L'AUTORISATION DE CETTE DÉROGATION MINEURE COMME IL EST

MEMBRE DU CCU, COMITÉ TENU D'APPLIQUER LES LOIS EN VIGUEUR DANS SES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.

2023-08-263 **CONSIDÉRANT QUE** la terrasse construite à l'été 2022 n'a pas été construite selon les plans approuvés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la terrasse a été effectué sans permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit expressément qu'une dérogation mineure ne peut être accordée lorsque les travaux ont été réalisés sans permis avant le dépôt de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT le désir du demandant de se conformer aux exigences règlementaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encourager cet entrepreneur dans ses démarches;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

7.4 Décision à la demande de PIIA 108 Grand-Pré.

2023-08-264 **CONSIDÉRANT QUE** la terrasse est constituée de blocs de béton parfois inégaux

CONSIDÉRANT QUE la main courante de la première partie de la terrasse ne s'harmonise pas très bien avec celle construite en 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA prévoit comme critère d'analyse que « *l'aménagement paysager du terrain devrait s'intégrer aux aménagements paysagers des terrains contigus* »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU et d'autoriser la demande de PIIA pour l'implantation d'une terrasse dans la zone de PIIA aux conditions suivantes :

- La totalité des blocs de béton doit être cachée avec des végétaux;
- La main courante de la partie de la terrasse construite en 2022 doit être identique à celle construite en 2023, à l'exception de la hauteur qui doit respecter le règlement de zonage et se situer entre 1m et 1,2 m;

QUE le conseil prévoie que le PIIA sera approuvé uniquement lorsque le propriétaire aura exécuté les conditions ci-dessus.

8. Sécurité incendie

8.1 Rapport mensuel de la direction du service incendie – Dépôt.

Le directeur du service incendie dépose pour considération par le conseil municipal son rapport mensuel.

9. Autres

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 7 août 2023.

2023-08-265 Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 7 août 2023 soit levée.

Roch Audet Maire	Amélie Nadeau Directrice générale adjointe et greffière

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.